

Fondation 2° pilier swissstaffing

Rapport annuel 2025



Mentions légales

Fondation 2° pilier swissstaffing, 2025,
Churerstrasse 135, CH-8808 Pfäffikon SZ,
+41 (0)58 266 28 02 | swissstaffing-bvg.ch

Overall Responsibility

Celeste Bella, Responsable Marketing & Communication swissstaffing

Project Management

Diana Reumer, Responsable de projet Marketing & Communication swissstaffing

Creative Direction | Graphic Design

Hochspannung Kommunikation AG

Desktop Publishing

Bryan Da Silva Berger

Photo Credits

Image de couverture et images symboliques: générées à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) et retravaillées par la rédaction.

Photos de la manifestation jubilaire: Sarah Vonesch Photography, sarah-vonesch.ch

Data Sources

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations, évaluations et indications statistiques présentées se réfèrent à l'état au 31.12.2025.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette édition.

Sommaire

01	Avant-propos	05
02	Présentation de la Fondation	08
03	Évolution des effectifs	10
04	Évolution de la fortune	12
05	Situation financière	14
06	Principales activités et actualités	18
07	Organisation de la Fondation	20
08	Manifestation jubilaire	21

«Nous attachons une très grande importance à la transparence et au respect de la gouvernance.»

01 Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Le présent rapport annuel reprend les informations les plus importantes concernant l'exercice 2025. Élément-clé de la communication de la Fondation, ce document sera mis à disposition des assurés par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance à la transparence et au respect de la gouvernance. C'est pourquoi nous tenons à ce que le rapport annuel atteigne tous les bénéficiaires. Nous remercions les entreprises affiliées de leur soutien à sa diffusion. Enfin, ce rapport sera également publié sur les sites Internet de l'association fondatrice swissstaffing et de la Fondation et sera disponible en français, allemand, italien et anglais.

La Fondation 2^e pilier swissstaffing peut se prévaloir d'un exercice 2025 couronné de succès. Sur le plan financier, la Fondation a de nouveau convaincu par de solides résultats. La performance globale du portefeuille était de 7,5 pour cent. À titre de comparaison: selon l'indice UBS des caisses de pension, la performance moyenne enregistrée par les caisses de pension en Suisse s'élève à 6,1 pour cent. Le taux de couverture a augmenté à un niveau solide de 139,4 pour cent au 31 décembre 2025. La Fondation dispose ainsi toujours de réserves financières élevées et d'une situation de départ stable pour l'avenir.

Nos assurés bénéficient directement de cette évolution. Avec une rémunération des avoirs de vieillesse de 3 pour cent, la Fondation est restée attractive en 2025. Il convient de souligner que ce taux d'intérêt a également été appliqué aux entrées et sorties en cours d'année. La plupart des fondations comparables n'octroient, dans ces cas, que le taux d'intérêt minimal LPP de 1,25 pour cent.

Compte tenu du bon taux de couverture, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse à 3,75 pour cent en 2026. Les bénéficiaires de rentes doivent eux aussi pouvoir participer au succès de la Fondation. C'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé, en plus du versement d'une 13^e rente supplémentaire, d'accorder une compensation du renchérissement de 1 pour cent au 1^{er} janvier 2026. La Fondation renforce ainsi le pouvoir d'achat des rentes en cours et affirme sa volonté d'utiliser le résultat de manière équitable en faveur de toutes les catégories de bénéficiaires.

Un autre point fort de l'année écoulée a été l'adaptation de la stratégie de placement. Le Conseil de fondation a examiné de manière approfondie l'orientation à long terme de la Fondation et a adapté sa stratégie de manière ciblée au nouvel environnement de marché. Une base importante a ainsi été posée pour renforcer durablement la stabilité de la Fondation.

L'évolution des marchés financiers montre à quel point une orientation à long terme et responsable est importante dans la prévoyance professionnelle. Grâce à sa base financière solide et à sa stratégie durable, la Fondation 2^e pilier swissstaffing est bien positionnée pour offrir à l'avenir à ses assurés une sécurité et des prestations attrayantes.

D^r Marius Osterfeld | Président du Conseil de fondation de la caisse de pension Pfäffikon SZ, en juin 2026

Chiffres clés 2025

139,4%

Taux de couverture au 31.12.2025

7,5%

Performance nette du portefeuille

31 157

assurés actifs

422

conventions d'adhésion

3,0%

Taux de rémunération des
avoirs de vieillesse

866 mio

Fortune de prévoyance disponible (CHF)

13^e

rente versée

1303

bénéficiaires de rentes

24:1

Rapport entre actifs et
bénéficiaires de rentes

+1,0%

de compensation du
renchérissement à vie

02 Présentation de la Fondation

La Fondation 2^e pilier swissstaffing a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux exigences de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations obligatoires prévues par la LPP.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale en s'affiliant à notre Fondation. Dans le même temps, la Fondation garantit le respect des conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire).

Le personnel interne des entreprises de placement peut aussi être assuré auprès de la Fondation, pour autant que le personnel temporaire y soit également assuré. Par ailleurs, la Fondation offre des possibilités supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire aux entreprises qui le souhaitent.

La Fondation 2^e pilier swissstaffing est une institution de prévoyance soucieuse d'une gestion efficace des risques et des coûts. Elle pratique une politique transparente en matière

de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions collectives et communes:

- frais de gestion de la fortune: CHF 142.80 par an et par destinataire ou 0,5 pour cent de la fortune sous gestion
- frais d'administration générale (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance): CHF 150.00 par an et par destinataire
- coût de fonctionnement total: CHF 292.80 par an et par destinataire

La Fondation est gérée de longue date par Aon Suisse SA à Neuchâtel et à Zurich. Au 31 décembre 2025, l'effectif assuré auprès de notre Fondation compte plus de 422 conventions d'adhésion comprenant 31 157 assurés actifs et 1303 bénéficiaires de rentes. L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de fondation, est composé de six membres, tous actifs dans la branche ou ayant des connaissances approfondies du domaine.

1303

bénéficiaires de rentes

03 Évolution des effectifs

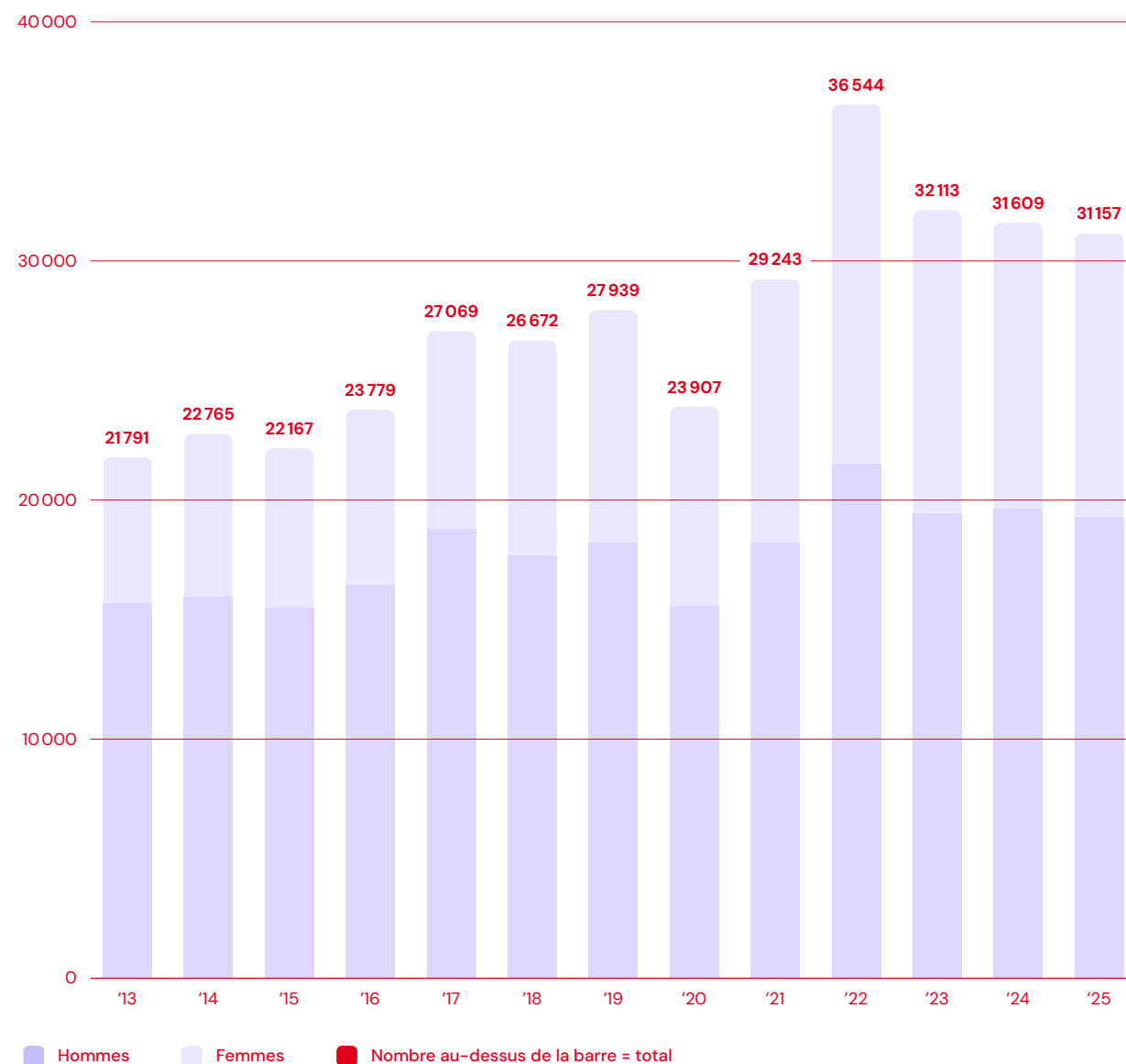
Assurés actifs

Au 31 décembre 2025, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de collaborateurs temporaires dans le cadre de 237 conventions d'adhésion (année précédente: 228). Dans ce domaine, notre Fondation a connu une croissance.

En outre, 185 employeurs (année précédente: 189) assuraient leur personnel fixe auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion. L'évolution depuis l'année 2013 des assurés actifs est représentée dans le graphique ci-dessous.

Assurés actifs

Hommes et femmes, total · 2013–2025

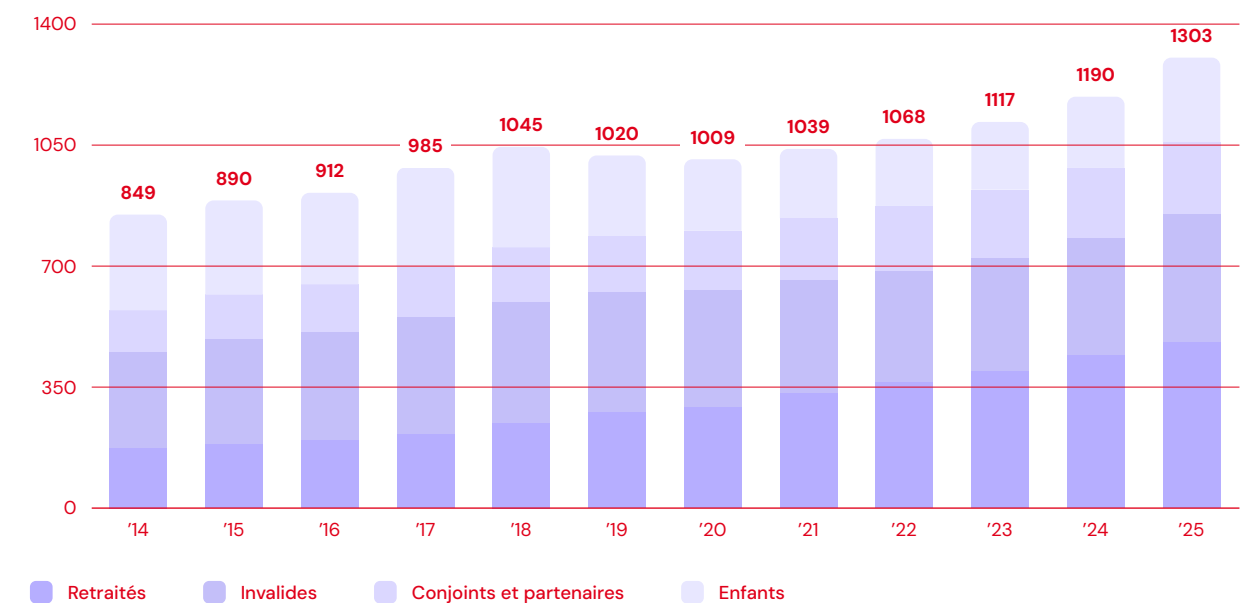


Bénéficiaires de rentes

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement augmenté (1303 rentes versées au 31 décembre 2025, contre 1190 au 31 décembre 2024).

Bénéficiaires de rentes par type de rente

2014–2025

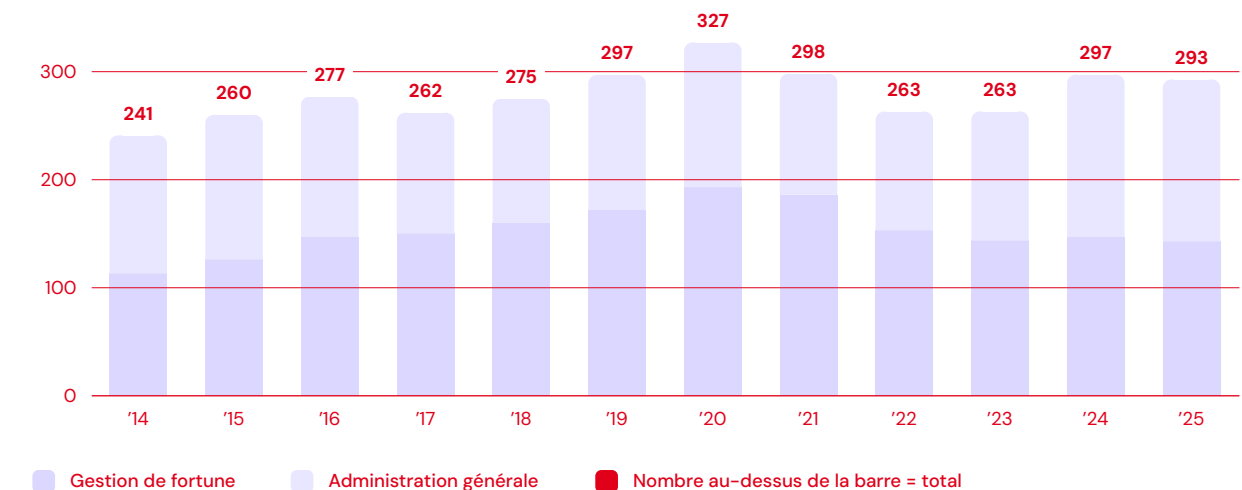


Frais d'administration

En raison de frais de gestion de la fortune moins élevés, les frais d'administration par destinataires ont pu être légèrement réduits par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration par destinataire

en CHF · 2014–2025



04 Évolution de la fortune

Fortune

La fortune de prévoyance à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes à court terme, y compris le compte de régularisation passif, la réserve de cotisations d'employeur et les éventuelles provisions non techniques. Elle s'élevait à CHF 866 459 233 au 31 décembre 2025 (année précédente: CHF 810 533 755). Ceci correspond à une croissance d'environ 7,0 pour cent.

Une année de placement très bonne, mais déséquilibrée

Pour les caisses de pension suisses, l'année de placement 2025 a de nouveau été très positive, mais marquée par des fluctuations. Les principaux moteurs de la performance positive étaient les actions et l'immobilier. Cependant, la dépréciation sensible du dollar américain par rapport au franc suisse a pesé sur les placements libellés en monnaies étrangères et a souligné l'importance d'une gestion active des risques de change. Dans cet environnement, la Fondation 2^e pilier swissstaffing a réalisé une performance réjouissante de 7,5 pour cent. Selon l'indice UBS des CP, la performance moyenne enregistrée par les caisses de pension en Suisse s'élève à 6,1 pour cent. Le degré de couverture a augmenté de 136,1 pour cent à 139,4 pour cent.

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, a atteint environ 98,5 pour cent de sa valeur cible au 31 décembre 2025. Celle-ci correspond à 40 pour cent de la somme des engagements de prévoyance et des provisions techniques de la Fondation.

La réserve de fluctuation de la Fondation est ainsi presque entièrement constituée et se situe à un très bon niveau.

Structure de la fortune sous gestion

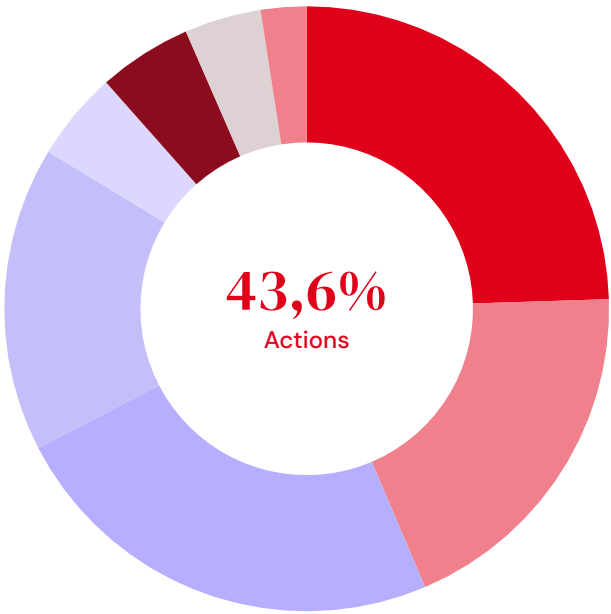
Le graphique montre la composition des placements. Les actions suisses et étrangères, quote-part de 43,6 pour cent, les obligations, 21,1 pour cent, et l'immobilier, 23,8 pour cent, représentent les catégories de placements principales.

98,5%

de la valeur cible de la réserve de fluctuation a été atteint.

Structure de la fortune sous gestion

Parts en pourcentage · au 31 décembre 2025



Actions Suisse	24,5%
Actions étranger	19,1%
Immobilier	23,8%
Obligations étranger	16,3%
Obligations Suisse	4,8%
Liquidités	5,0%
Fonds alternatifs	4,1%
Compte courant de l'employeur	2,4%

05 Situation financière



Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune de prévoyance disponible de la Fondation couvre ses engagements. Les capitaux de prévoyance sont calculés selon les bases techniques LPP 2020 (tables de génération) au taux technique de 2,0 pour cent.

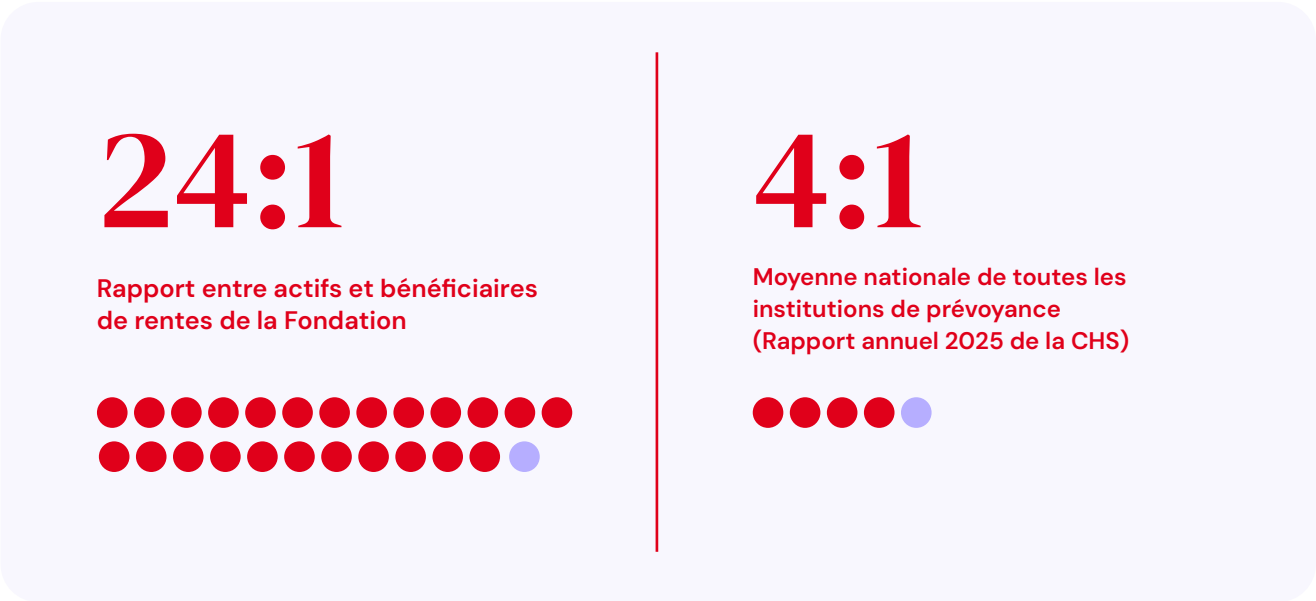
Situation financière en CHF au	31.12.2025	31.12.2024
Total de l'actif	991 091 068	913 804 910
Dettes	-122 502 659	-101 049 404
Compte de régularisation passif	-1797 412	-1683 284
Réserve de cotisations d'employeur	-331 763	-538 465
Fortune de prévoyance disponible	866 459 233	810 533 755
Capitaux de prévoyance assurés actifs	341 577 906	347 024 313
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	190 749 474	172 344 980
Passifs provenant de contrats d'assurance	240 704	274 071
Provisions techniques	89 073 000	75 987 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	621 641 084	595 630 364
Réserve de fluctuation	244 817 148	214 902 390
Capital de la Fondation	1000	1000
Degré de couverture selon OPP 2	139,4%	136,1%

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune de prévoyance disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes à court terme, y compris le compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques; et
- les engagements découlant des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2025, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élevait à 139,4 pour cent contre 136,1 pour cent au 31 décembre 2024. La réserve de fluctuation a été presque entièrement constituée au 31 décembre 2025. La Fondation ne présente pas de fonds libres au 31 décembre 2025. Avec un degré de couverture de 139,4 pour cent, la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de très bonne. La situation financière solide est soutenue par une structure des âges extrêmement favorable.



● Assurés actifs ● Bénéficiaires de rentes

Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes s'élève à 24:1. Selon le rapport annuel CHS (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle) 2025, la moyenne nationale de l'ensemble des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à seulement 4:1. Cet atout démographique forme une base solide pour une stabilité financière à long terme de la Fondation.

Évolution de la situation financière et structurelle de la Fondation

En 2025, les marchés financiers ont connu une évolution très favorable. À l'exception des obligations, toutes les classes d'actifs ont apporté une contribution positive. La Fondation a réalisé une performance de 7,5 pour cent. Au 31 décembre 2025, le degré de couverture a atteint 139,4 pour cent, contre 136,1 pour cent l'année précédente.

Outre la capacité de risque financière, il convient de surveiller la capacité de risque structurelle. Le rapport de 24:1 entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est excellent et peu d'institutions de prévoyance parviennent à l'égaliser.

Les fondements de la Fondation sont très solides tant du point de vue financier que structurel.

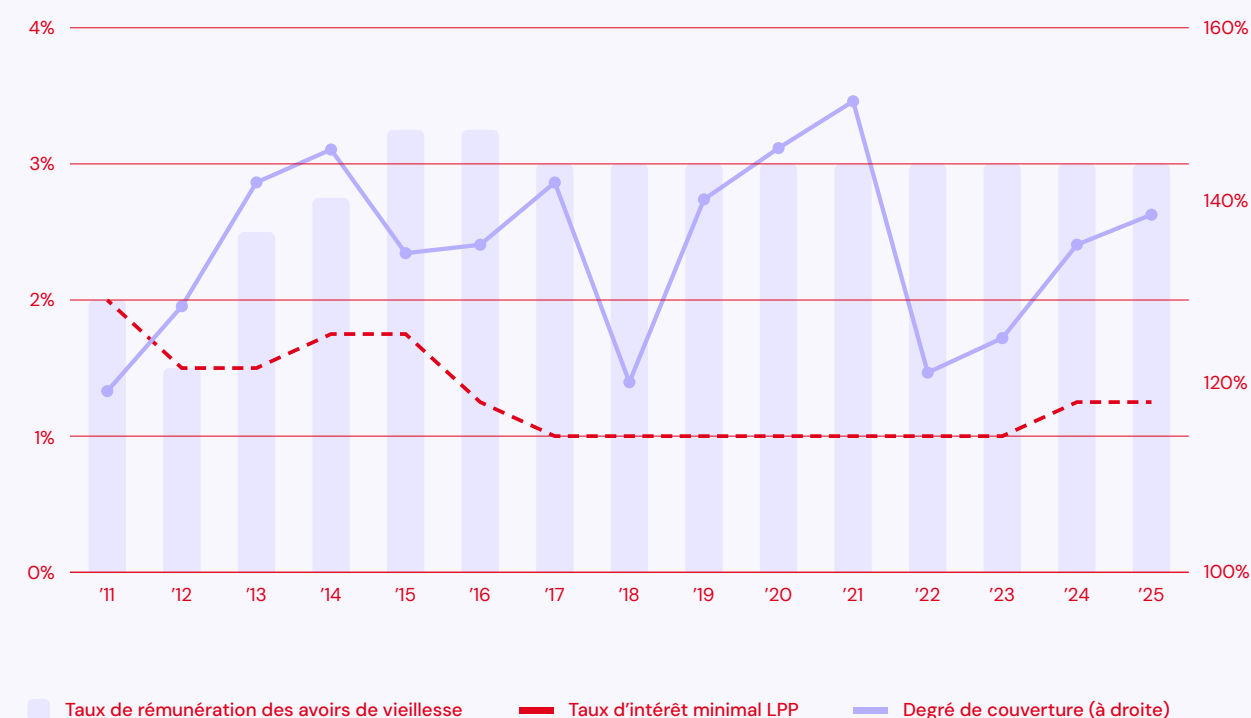
Évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2025, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés à 3,0 pour cent, soit 1,75 pour cent de plus que le taux minimal LPP. Le Conseil de fondation a constitué des provisions pour 2026 dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec 3,75 pour cent (supérieur à la moyenne).

Le graphique ci-dessous présente le taux de rémunération effectif des avoirs de vieillesse (barres), le taux minimal LPP (en traitillé) et l'évolution du degré de couverture de la Fondation sur la même période (ligne continue, axe de droite).

Comparaison des taux d'intérêt

Taux d'intérêt et taux minimal de la LPP en pour cent (à gauche)
Taux de couverture en pour cent (à droite) - 2011-2025



2025: intérêt de 3,0%

2026: intérêt de 3,75%

Minimum LPP: intérêt de 1,25%

06 Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil de fondation a pris et mis en œuvre plusieurs décisions. Voici les points essentiels:

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis l'année 2015, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré au minimum au taux de 3 pour cent. En 2025, l'avoir de vieillesse disponible a de nouveau été rémunéré au taux de 3 pour cent pour un taux d'intérêt minimal LPP de 1,25 pour cent. Le Conseil de fondation a décidé d'un taux de rémunération de 3,75 pour cent en 2026.

Versement d'une 13^e rente

Depuis 2026, une 13^e rente est versée à tous les bénéficiaires de rentes. De surcroît, au 1^{er} janvier 2026, ils recevront une compensation du renchérissement à vie de 1,0 pour cent.

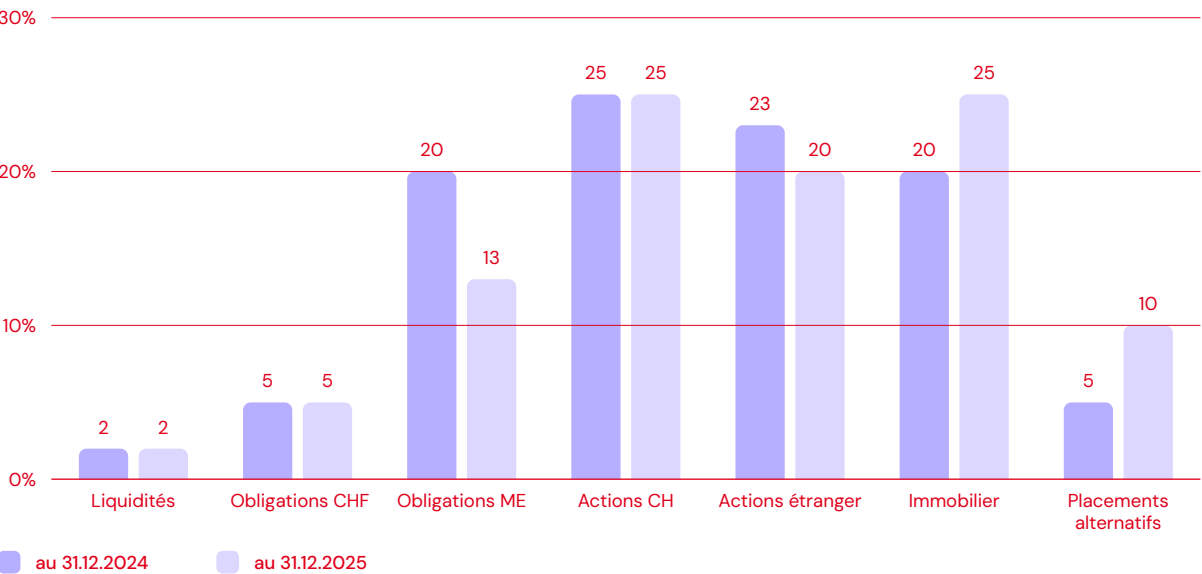
Stratégie de placement

La stratégie de placement a été revue en 2024 au moyen d'une étude ALM (Asset Liability Management), une analyse approfondie permettant de définir une stratégie en fonction des objectifs, de la capacité de risque et de la propension au risque. De plus, une étude ALM identifie les risques et les opportunités d'une stratégie d'investissement donnée.

En 2025, le Conseil de fondation a décidé d'une adaptation: les obligations en monnaies étrangères (-7 points) et les actions étrangères (-3 points) ont été réduites en faveur de placements alternatifs et l'immobilier suisse (+5 points chacun).

Ajustement de la stratégie d'investissement

Allocation cible en pour cent · 2024 vs 2025

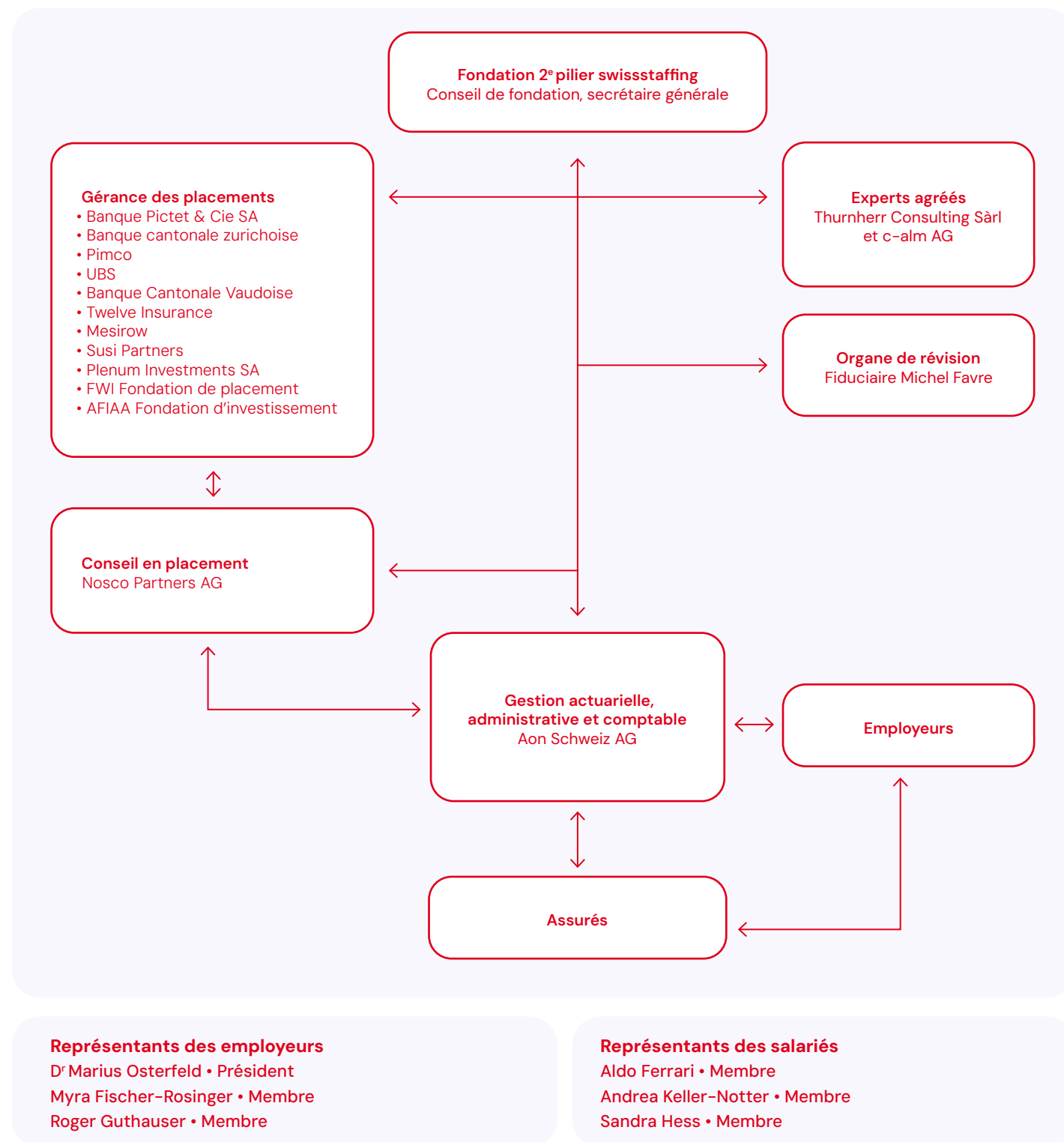


10 ans

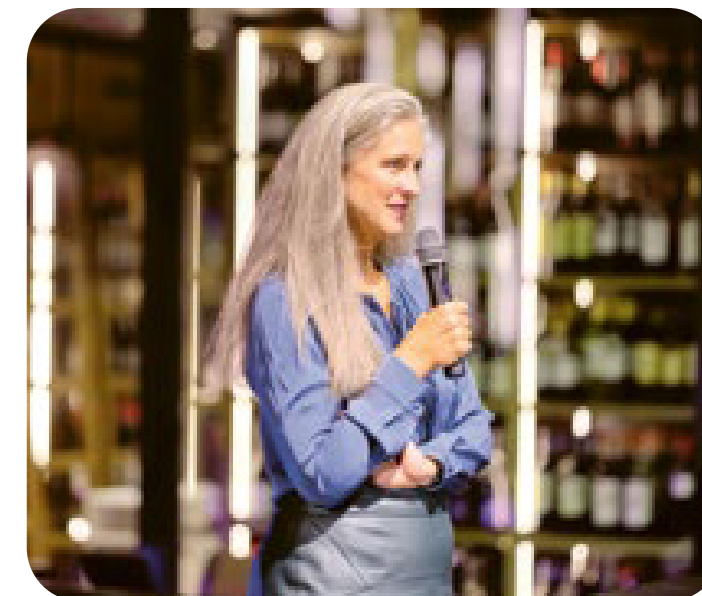
Taux d'intérêt minimal de 3,0% depuis 2015

07 Organisation de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis de tiers. Le mandat en cours a débuté en 2024 et portera jusqu'en 2029. Le Conseil de fondation est actuellement composé comme suit:



08 Manifestation jubilaire



Une raison de se réjouir: les 40 ans de la Fondation 2^e pilier swissstaffing

Depuis 40 ans, notre caisse de pension propose aux employées et employés temporaires et fixes des solutions de prévoyance fiables aux meilleures conditions. Le 18 septembre 2025, nous avons célébré cet anniversaire lors d'un événement festif réunissant quelque 120 hôtes au Sablier Rooftop Restaurant & Bar, à l'aéroport de Zurich. Après un accueil chaleureux, le président du Conseil de fondation, D^r Marius Osterfeld, a ouvert la soirée en présentant aux hôtes les thèmes qui ont spécifiquement marqué la fondation au cours de l'année

écoulée. Entre les plats du dîner festif, la soirée a été ponctuée d'interventions thématiques: Amélie Galladé, porte-parole Gen Z, Vania Allewa, présidente d'Unia, et Bettina Schaller, présidente de la World Employment Confederation, ont éclairé l'avenir de la prévoyance sous des angles pluriels. Leurs contributions ont révélé combien les attentes à l'égard d'un système de prévoyance viable sont variées – et à quel point le dialogue entre les générations, les secteurs et les institutions demeure important.

swissstaffing

Fondation 2^e pilier swissstaffing
Churerstrasse 135
CH-8808 Pfäffikon SZ

swissstaffing-bvg.ch